

Rapport d'activités

CCA 2025



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

Sommaire

1. Données générales	3
2. Voirie et Espaces publics	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public	6
5. Cadre bâti – Logements	9
6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services en 2025 (<i>sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...</i>)	10
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	10
8. Conclusion	11
9. Fiche de synthèse :	12

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Mairie de Lys-Lez-Lannoy

31 rue Jean Baptiste Lebas

59390 Lys-Lez-Lannoy

Personne référente : Pascale De Mets, Conseillère Municipale déléguée au handicap.

Nombre d'habitants : 13 793

COMPETENCE MEL : HABITAT TRANSPORT VOIRIE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'habitat est une compétence métropolitaine. C'est ainsi que le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Métropole Européenne de Lille a été adopté par le Conseil métropolitain en juin 2022. Il résulte d'un dialogue de quatre années associant les élus, les communes et les métropolitains.

Les objectifs du PLH 2022-2028

Le PLH3 prévoit 43 400 logements neufs et 57 000 rénovés entre 2022 et 2028. Un budget de 100 millions d'euros par an entre 2022 et 2028 est alloué pour concrétiser les ambitions du territoire. À travers ce PLH, la Métropole s'engage à :

- bâtir chaque année 6 200 logements neufs, durables et abordables, et en rénover 8200 afin de combler le déficit de logement actuel ;
- proposer 30% de logements sociaux additionnels pour les familles les plus précaires ;
- continuer le renouvellement des quartiers anciens dégradés impulsé par la MEL depuis 2019 ;
- aider à la rénovation énergétique de 5 200 logements privés et 3 000 logements sociaux tous les ans, afin de les rendre moins énergivores et alléger les charges des foyers ;
- combattre les marchands de sommeil et renforcer l'encadrement des loyers ;
- sécuriser les publics vulnérables en procurant des structures spécifiques, tels qu'un centre dédié aux jeunes précaires, une pension de famille ou une résidence-accueil ;

- organiser 450 places d'aires de passage, 10 terrains provisoires et près de 150 logements sociaux supplémentaires à travers le Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Plan de Mobilité (ex Plan de Déplacements Urbains)

La compétence Transports relève également de la MEL, qui a engagé l'élaboration de son Plan de mobilité, qui établira les orientations de sa politique de mobilité et de transport d'ici à 2035.

Elle a proposé de mener une consultation citoyenne dès le 26 avril 2021 afin de recueillir les propositions et avis du grand public et contribuer ainsi à alimenter les réflexions pour élaborer la mobilité de demain. Les communes de la MEL, l'Autorité Environnementale, les territoires limitrophes, et de multiples personnes publiques et acteurs du territoire, ont été consultés sur le projet de Plan de Mobilité – Horizon 2035, arrêté par le conseil métropolitain du 24 juin 2022.

Dans ce document d'orientations en matière de mobilité, se trouve une annexe accessibilité en quatrième volet, ayant pour rôle d'articuler les différents outils de planification (transports, mobilité, espace public et voirie, aménagement) afin de garantir une réalisation des projets assurant la continuité de la chaîne de déplacement. Le principal objectif est de permettre aux métropolitains de pouvoir circuler librement et avec la plus grande autonomie possible.

1.2 Informations administratives de la CCA

Le renouvellement de la CCA a eu lieu en juin 2020

La CCA de Lys-lez-Lannoy regroupe 7 membres :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction ou association représentée</u>	<u>Adresse</u>	<u>Tél :</u>	<u>Mail :</u>
DE METS	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée au Handicap	LYS LEZ LANNOY		pdemets@mairie-lyslanzlannoy.com
SEYS	Marie-France	Association Les Aspergers	LYS LEZ LANNOY		mfseys@mairie-lyslanzlannoy.com
GAILLEZ	David	ESAT du Haut Vinage	LYS LEZ LANNOY		davidgaillez@yahoo.com

PILLOIS	Francis	APFPM (association des parents français de Projets de Monfort)	LYS LEZ LANNOY		fpillois@mairie-lyslezlannoy.com
SELOSSE	Valérie	Conseillère délégée aux associations lyssoises	LYS LEZ LANNOY		vselosse@mairie-lyslezlannoy.com
SEVELIN	Hervé	France Handicap	LYS LEZ LANNOY		hervmalinois@yahoo.com

La commission se réunit en séance plénière quatre fois par an environ.

En 2025, elle s'est réunie cinq fois.

Ses missions consistent à :

- Faire un inventaire des travaux nécessaires sur le patrimoine existant
- Intervenir sur tout nouveau bâti
- Trouver des pistes de financement pour les aménagements nécessaires
- Recenser les ERP accessibles sur le territoire lyssois
- Proposer des solutions de substitution dès lors que les travaux seront impossibles techniquement ou trop onéreux par rapport à l'usage qui en découlerait
- Mobiliser et solliciter les acteurs compétents en matière de handicap
- Proposer une avancée sociétale à travers des engagements et des documents d'incitation (agenda 22 local, label handicap communal pour les ERP de 5^{ème} catégorie...)

...A travers les axes de travail suivants :

- les Etablissements Recevant du Public, publics et privés
- les logements locatifs, en concertation avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- les transports selon un plan local mais aussi en concertation avec les communes environnantes, les services de la MEL et d'ILEVIA (Keolis)
- la voirie par l'intermédiaire des services techniques de la mairie et de la MEL

2. Voirie et Espaces publics

La compétence Voirie et Espaces publics est assurée par la MEL.

Afin de favoriser l'accessibilité des quelques 3 000 kilomètres de rues et trottoirs à l'échelle intercommunale, l'annexe accessibilité du Plan de Mobilité définit un plan stratégique de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La compétence Transports est assurée par la MEL. Le PDM et l'annexe accessibilité rassemblent plusieurs actions spécifiques visant à garantir la continuité de la chaîne de déplacement, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant plus particulièrement les transports collectifs, le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) a été adopté par le conseil métropolitain le 28 juin 2019. Les grands objectifs sont d'améliorer l'accessibilité et l'« attractivité » de la métropole, mais également lutter contre la pollution de l'air. Les tracés des 4 premiers projets ont été arrêtés lors du conseil métropolitain du 24 juin 2022.

D'autre part, Handipole, un service de transport à la demande est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite, ne pouvant pas utiliser les modes de transports classiques.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public, dont la municipalité a la gestion, sont au nombre de 32 :

- 9 bâtiments de 3^{ème} catégorie
- 8 bâtiments de 4^{ème} catégorie
- 14 bâtiments de 5^{ème} catégorie
- 1 IOP

Les diagnostics d'accessibilité de ces bâtiments communaux ont été réalisés entre octobre 2010 et mai 2011 (les documents ont été reçus en mairie le 7 mai 2011).

La municipalité a choisi de les réaliser par l'intermédiaire d'un bureau d'études extérieur. L'entreprise IPC (basée à Palaiseau) a été missionnée. L'apport de cette structure a permis un regard objectif sur les travaux à réaliser. Pour cette étude, la municipalité a sollicité l'accompagnement financier du Fonds d'Aménagement du Nord, qui a participé à hauteur de 80% du montant total de l'étude.

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des travaux d'accessibilité n'avait pas pu être réalisé. Afin de remplir cet objectif, la création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été proposée par l'Etat. L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet aux gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP), qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. L'Ad'AP demeure un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète.

La Ville a souhaité s'engager dans cette voie depuis 2015 pour une durée de 6 ans., l'échéance d'engagement d'Ad'Ap est fin 2021.

Tous les bâtiments communaux sont accessibles.

Le document de planification ainsi que le coût des travaux ont été réalisés par le cabinet d'études APAVE.

Eléments de suivi et difficultés rencontrées

VILLE DE LYS LEZ LANNOY

Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 2 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

1. Liste des établissements constituant la demande d'Ad'AP :

- Mairie : 31, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY, ERP classé PE 5^{ème} catégorie
- Police municipale : 33, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY, ERP classé PE 5^{ème} catégorie
- Centre aéré : 14, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY, ERP classé PE 5^{ème} catégorie
- Cimetière : rue Gabriel Péri LYS LEZ LANNOY, Classé IOP
- Eglise Saint LUC: place Saint Luc LYS LEZ LANNOY, ERP classé Type V 3^{ème} catégorie
- Maison de quartier : 1A, rue des Frères Delreux LYS LEZ LANNOY, ERP classé PE 5^{ème} catégorie

- Local football : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY, ERP classé PX 5^{ème} catégorie
- Halle Jules FERRY : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY, ERP classé Type X 4^{ème} Catégorie
- Tennis couvert : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY, ERP classé PX 5^{ème} catégorie
- Vestiaires football : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY, ERP classé PX 5^{ème} catégorie
- Salle de dojo : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY, ERP classé PX 5^{ème} catégorie
- Le 21 : 21 bis, rue Jean Baptiste LYS LEZ LANNOY, ERP classé PE 5^{ème} catégorie
- Restauration : 77, avenue Paul Bert LYS LEZ LANNOY, ERP classé Type N 3^{ème} catégorie
- Ecole maternelle Paul Bert : rue du Progrès LYS LEZ LANNOY, ERP classé Type R 4^{ème} catégorie

2. Analyse synthétique de la situation des établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du CCH

Les établissements concernés ont chacun fait l'objet d'un examen des dispositions existantes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes handicapées avec édition d'un rapport de diagnostic sur la base de l'Arrêté du 1er août 2006 modifié, diagnostic réalisé par le Bureau d'études IPC en 2011.

Dans le cadre de la préparation des dossiers de demande d'Ad'AP, les rapports IPC ont été adaptés en prenant en compte l'Arrêté du 8 décembre 2014 avec l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage de l'APAVE.

Conformément au calendrier établi, l'année 2016 a été marquée par la première année d'exécution des travaux de l'Ad'AP.

Les bâtiments concernés pour 2016 sont :

1. Mairie ; 2. Police municipale ; 3. Parc Maréchal (centre aéré) ; 4. Cimetière ; 5. Eglise Saint Luc ; 6. Maison de quartier DELREUX (maison du Bon poste)

L'année 2017 a été marquée par la deuxième phase d'exécution des travaux.

Les travaux d'accessibilité ont été concentrés sur **l'ensemble Jules Ferry** (Halle Jules Ferry, Tennis de table, Salle de Tennis Couvert et Vestiaires Football).

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, un point de situation à 1 an a été effectué et transmis aux services de la Préfecture en mars 2017.

L'année 2018 a été consacrée à la troisième phase des travaux, avec quelques ajustements de programmation en fonction des bâtiments retirés de l'Ad'AP ou reportés dans le calendrier, et du traitement de bâtiments déjà accessibles.

Ces travaux ont ainsi porté sur des bâtiments inscrits dans l'Ad'AP (**la halte garderie**) et sur des bâtiments hors Ad'AP (**Théâtre de l'Eden, Ecole Paul Bert 2**).

Pour ces derniers, il s'agissait d'améliorer une accessibilité existante, mais qui nécessitait quelques accommodements.

La quatrième phase de travaux est intervenue en 2019 et l'année 2020 marque la fin des travaux de l'Ad'AP lyssois. Le bâtiment accueillant la perception (trésorerie) et l'école maternelle Paul Bert et l'économat sont sortis de l'Ad'AP. Concernant la perception, le départ de la trésorerie a impliqué la fermeture des lieux au public et pour le bâtiment scolaire et la restauration, ils ont fait l'objet de reconstructions.

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, les points d'avancement ont été transmis aux services de la Préfecture, ou sont en cours de rédaction.

5. Cadre bâti – Logements

Le plan de mise en accessibilité des logements publics et privés, que ce soit pour les propriétaires occupants ou pour les locataires est développé dans le rapport de la CIA de la MEL.

Concernant la commune de Lys-lez-Lannoy, des nouveaux logements ont été construits sur le site Jules Ferry, avec le bailleur social SIA HABITAT, comprenant des logements au rez-de-chaussée adaptés aux personnes en mobilité réduite.

Des logements spécifiquement adaptés aux personnes en situation de handicap ont été réalisés sur le site « Stein » appelé Mobicap.

Une soixantaine de nouveaux logements ont été construits sur l'ancien site Lidl rue du Vert Pré.

6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services en 2025 (*sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...*)

- Maintien de la solution numérique ACCEO
- La révision de l'agenda 22 local « version 2 » sera à nouveau délibérée en conseil municipal pour la période 2026-2032.
- Révision des engagements :
- Engagement 7 : l'emploi GIP VAL DE MARQUE (plie et mission locale)
- Engagement 4 : Mand'apf – Amabylis – Artaban - Service de transports APF Grand Lille

L'accessibilité en intercommunalité

L'intercommunalité est travaillée pour une mutualisation des moyens à travers différentes instances. Des réunions « référents handicap » ont eu lieu au niveau de Lille Métropole pour partager les pratiques entre toutes les villes de la MEL et inciter l'ensemble du territoire à développer une politique globale d'accessibilité.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La gouvernance de la mise en accessibilité de la commune est prise en charge par la municipalité. Pour autant, des dispositifs d'incitation auprès des commerçants ont été mis en place.

Un comité d'experts a été créé au sein de la MEL afin :

- de se concerter et d'échanger sur les pratiques à l'échelle intercommunale
- de définir les priorités au niveau de la MEL sur l'ensemble de problématiques de l'accessibilité
- de prendre en compte et adapter les innovations dans l'ensemble des communes ainsi que leurs priorités

8. Conclusion

La mise en accessibilité fait partie des priorités de la ville de Lys-lez-Lannoy au-delà des prérogatives de la loi de février 2005. Le bilan de la CCA répond aux enjeux fixés par ses membres. De nombreux efforts sont consentis et des actions novatrices sont proposées. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses notamment d'un point de vue financier et forcent la commune à dégager des priorités au même titre que pour l'ensemble de ses travaux de réfection du patrimoine. Toujours est-il que la politique d'accessibilité reste volontariste sur le territoire lyssois.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy a mis en place un agenda 22 local en collaboration avec les représentants des instances compétentes en la matière afin de concilier budget contraint et besoins des personnes en situation de handicap.

Cet agenda a fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2019. Un nouvel agenda 22 a été voté au conseil municipal du 25 septembre 2019, pour la période 2020 – 2026. Nous travaillons actuellement à la révision de cette deuxième version.

Comme la précédente, cette révision a été engagée en transversalité, avec l'ensemble des services municipaux et les partenaires extérieurs, permettant de rendre ce document toujours plus actuel et proche des réalités de terrain.

Par ailleurs, la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée apparaissait incontournable et a été travaillée avec la CCA.

Au-delà de ses prérogatives municipales, la ville souhaite accompagner et informer les propriétaires d'ERP privés afin de dynamiser et encourager les bonnes pratiques.

L'attribution du label handicap s'inscrit dans cette démarche.

9. Fiche de synthèse :

1) Voirie et Espaces publics

- Date d'élaboration du PAVE : PDU 2010>2020 (annexe accessibilité)
- Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 70
- Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées : compétence MEL
- Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
- Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles : compétence MEL
- Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
- Nombre de feux (carrefours et/ou pourcentage rendus accessibles) : compétence MEL.
- Nombre de traversées accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
- Nombre et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) : compétence MEL.
- Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

2) Services de transports collectifs et intermodalité

- Date d'élaboration du SDAT : compétence MEL, adopté en mars 2008, en cours de révision
- Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) : compétence MEL.
- Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
- Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL
- Nombre de matériel roulant par service de transport : compétence MEL
- Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL.
- Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : compétence MEL.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

- Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : 2015
- Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : sans objet
- Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : compétence MEL.
- Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

3) *Cadre Bâti – établissements recevant du public et logement :*

- Nombre d'ERP publics : 36
- Nombre d'ERP privés : 300
- Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics :
 - 100 %
- Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2018 : 3 bâtiments
- Nombre de logements publics : compétence MEL
- Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité : voir rapport CIA MEL
- Nombre de logements privés : MEL
- Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité : MEL
- Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

4) *Budget annuel ou pluriannuel*

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité

- Budget voirie sur x année(s) : compétence MEL (voir rapport CIA)
- Budget transport sur x année(s) : compétence MEL